



PROCES VERBAL

Date et heure de la séance : 5 août 2024

Nom	Prénom	Qualité
VALDENAIRE	Sylviane	Présidente de la séance
VERBAERE	Ludovic	1 ^{er} adjoint présent
LAMBOLEY	Claude	2 ^{ème} adjoint présent
GENEY	Jean-Michel	3 ^{ème} adjoint présent ABSENT
CLAUDEL	Hubert	Conseiller municipal ABSENT ayant donné pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane
DAVAL	Jean-Luc	Conseiller municipal présent
GALMICHE	Daniel	Conseiller municipal présent
PEREAUX	Laurence	Conseillère municipale présente
MORITZ	Marie Hélène	Conseillère municipale ABSENTE ayant donné pouvoir à M. VERBAERE Ludovic
LAMBERT	Myriam	Conseillère municipale ayant donné pouvoir à M. LAMBOLEY Claude
HELLE	Evelyne	Conseillère municipale ABSENTE

Quorum :

Le quorum, c'est-à-dire le nombre de conseillers municipaux devant être effectivement présents lors de l'approbation des délibérations, doit être supérieur à la moitié du nombre de conseillers en exercice.

Le quorum s'apprécie au moment de l'ouverture de la séance, mais également au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 11

Nombre de conseillers pour quorum : 6

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 6 présents et 3 représentés

Nombre de conseillers municipaux absents : 5

Le quorum est donc atteint.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

1. Délibération 4-2024/08/120 : délibération de fin de procédure - Cimetière de Haut du Them et de Château Lambert
Questions diverses

Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées

1. Délibération 4-2024/08/120 : Délibération de fin de procédure – Cimetière de Haut du Them et de Château Lambert :

Rapport présenté par Sylviane VALDENAIRE

Contenu du rapport : Projet de délibération de reprise des tombes en déshérence avec établissement de la liste des tombes à reprendre et à conserver. Présentation avec projection sur écran de toutes les tombes n'ayant pas été sorties de la procédure et désignation de celles qui seront reprises par la commune ou mises dans le patrimoine communal.

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – Travaux/ familles concernées/proposition de mettre ou non dans le patrimoine communal

Teneur des discussions au cours de la séance

Questions diverses :

Proposition de vente à la commune de la Famille Autajon

Organisation de la fête patronale

« Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

« L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité. »

Le Maire

Sylviane VALDENAIRE,

Le secrétaire de séance

Ludovic VERBAERE

